

S E R M O N

XXVI.

Sur I. Iean ch. v. vers. 14. 15. 16.

C'est ici l'assurance que nous auons enuers Dieu, ass. que si nous demandons quelque chose selon sa volonte, il nous exauce. Et si nous scauons qu'il nous exauce, quoi que nous demandions, nous scauons que nous obtenons les requestes que nous lui auons demandees. Si quelqu'un voit son frere pecher du peché qui n'est point à mort, il requerra à Dieu, & Dieu lui donnera la vie.



LE Prophete Dauid dit au Ps. 16. que la face de Dieu est un rassasiement de ioye, & que il y a plaisir en sa dextre pour iamais. Ce que nous rapportons ordinairement à la felicité que les fideles auront dans le Paradis de Dieu, là où ils seront rassasiés de ioye en contemplant la face de Dieu; selon que le mesme P'rophete dit au Psal. 17.

(par-

(parlant du temps de la resurrection glorieuse) *Je verray ta face en justice, & seray rassasié de ta ressemblance, quand ie seray resveillé.* Or ce que ces paroles du Ps. 16. sont tresbien appliquees à l'estat de la felicité celeste, c'est pource que sous la Loy, la face de Dieu en son tabernacle & en son arche, estoit type & figure de la face qu'il fait contempler dedans le ciel à ses saincts; selon que le tabernacle & sanctuaire terrien de l'ancien Testament estoit type & figure du celeste. Et partant si vous considerez le sens primitif de ces paroles, elles expriment la ioye que Dieu donnoit dès cette vie aux fideles sous l'ancien Testament, leur tesmoignant par son tabernacle sa presence & sa faueur, pour les benir & leur subvenir en routes occasions: dont ils disent Psal. 4. *Plusieurs disent, qui est-ce qui nous fera voir des biens? Leue sur nous la clarté de ta face, ô Eternel: & au Psal. 42. La deliurance est de sa face.* Et pour cette cause le Prophete dit Psal. 27. *I'ay demandé vne chose à l'Eternel, & ie la requerray, que j'habite en la maison de l'Eternel tous les iours de ma vie, afin de contempler la plaisance de l'Eternel,*

Or si Dieu donnoit ce sujet de plaisir & de ioye à son peuple dedans son tabernacle sous l'ancien Testament, il s'ensuit, mes freres, que sous l'Euangile, dedans l'Eglise Chrestienne en laquelle Dieu nous donne à contempler sa face en Iesus-Christ, il se communique à nous si gracieusement, que nous auons toute matiere de plaisir & de ioye en la dilection qu'il nous montre. Car le tabernacle terrien de l'ancien Testament, n'estoit pas seulement figure du Ciel, où Dieu fait resplendir sa presence en gloire, mais aussi figure de l'Eglise Chrestienne qui est appelée par S. Paul Ephes. 2. *le tabernacle de Dieu en Esprit*. Et partant il s'ensuit que nous auons dès ici bas par l'Euangile, en quelque degré & en quelque mesure, le corps & la verité de l'ombre & figure de la Loy, laquelle proposoit Dieu en son tabernacle comme object de plaisir & de ioye. Car combien est grand le sujet de ioye sous l'Euangile de voir que Dieu nous est deuenu Pere en Iesus-Christ, & nous prepare son royaume celeste pour heritage? Combien est grand

grand le plaisir de nos ames d'auoir receu vn Esprit d'adoption , par lequel nous crions à Dieu Abba Pere, & lequel rend tesmoignage à nos esprits que nous sommes enfans de Dieu ? & & quel sujet de repos nous est-ce parmi les accidens & les maux de cette vie , de sçauoir que Dieu a le soin de subuenir à toutes nos necessités, & nous ottroyer tout ce que nous viendrons à luy demander ? C'est, mes freres, le propos sur lequel nostre Apostre insiste en nostre texte : ci-deuant il a posé le fondement, quand il nous a representé que *C'est ici le tesmoignage que Dieu nous a donné la vie eternelle, & que cette vie est en son Fils, & que qui a le Fils a la vie.* En suite dequoy il a proposé deux avantages de ceux qui croient en Iesus Christ ; l'vn, de sçauoir qu'ils ont la vie eternelle : l'autre, d'auoir l'assurance enuers Dieu d'obtenir toutes les choses qu'ils luy demanderont. Le premier estoit contenu és paroles que nous exposasmes dernièrement, *le vous ay escrit ces choses à vous qui croyez au nom du fils de Dieu ; afin que vous sçachiez que vous avez la vie eternelle.* Et le second est contenu

és paroles que nous vous auons leuës, qui sont, *C'est ici l'assurance que nous auons enuers Dieu, que si nous demandons quelque chose selon sa volonté il nous escoute: Et si nous sçauons qu'il nous escoute, quoy que nous demandions, nous sçauons que nous obtenons les requestes que nous luy auons demandées.* A quoy l'Apostre' adiouste, *Si quelqu'un voit son frere pecher du peché qui n'est point à mort, il requerra à Dieu, & il luy donnera la vie.*

Desquelles paroles la liaison avec les precedentes est remarquable: car l'Apostre' ayant dit, *Je vous ay escrit à vous qui croyez au nom du Fils de Dieu, afin que vous sçachiez que vous avez la vie eternelle*, on eust pu repliquer, c'est voirement vn bien merueilleusement grand, de sçauoir que nous auons la vie eternelle au siecle à venir: mais cependant serons nous au siecle present abandonnés à toutes miseres & calamités: & toute la faueur de Dieu est-elle remise au siecle à venir, & enclose dedans l'estat de la felicité qui nous y est preparée? L'Apostre', pour respondre à cela, monstre qu'en croyant au nom du Fils de Dieu, nous n'auons pas seu-

seulement l'assurance de nostre felicité au siecle à venir, mais aussi celle de son amour & de son soin paternel pendant cette vie, pour estre exaucés en toutes les demandes & prieres que nous luy ferons, tellement qu'il n'y ait aucun mal & aucune necessité où nous nous trouuions, que nous n'obtenions son assistance & son secours quand nous l'inuouerons: iusques là, que nous obtiendrons, non seulement pour nous mesmes, mais aussi pour nos prochains & nos freres, les effets de la faueur de Dieu, & que Dieu, à nos prieres, leur ottroyera sa grace pour les retirer de leurs pechés. Ainsi l'Apostre nous fait voir que quand nous auons creu en Iesus Christ, la dilection de Dieu s'expand sur nous à tel point, que deslors elle ne reçoit aucune intermission, mais nous est continuée iusqu'à ce qu'elle nous ait amenés à la felicité & à la gloire du siecle à venir, pour durer és siecles des siecles en l'éternité.

Cette verité est fondée sur trois raisons: la première, qu'au moment que nous auons creu en Iesus Christ nous

sommes faits ses membres: Or ce chef qui est le Fils de la dilection de Dieu, attire continuellement sur ses membres la beneficence du Pere, & excite

- ses compassions en leurs maux pour les en deliurer & les leur rendre salutaires.

Comme Iesus Christ, en S. Iean 17. dit que l'amour duquel le Pere l'a aimé est en nous: & de là vient la promesse que

Heb. 13. 5. Dieu fait à chacun de ses fideles, *Je ne t'abandonneray point & ne te delaisseray*

Pf. 91. *point: Je seray avec luy en la tribulation:*

Esa. 41. *Quand tu passeras par les eaux ie seray avec toy, & les eaux ne te noyeront point: quand tu passeras par les feux ie seray avec toy, & la*

Esa. 54. 10. *flamme ne t'embrasera point. Quand les montagnes se remueroient & les costaux crosleroyent, ma gratuité ne se departira point de toy, & l'alliance de ma paix ne bougera point.*

La seconde raison est, que le don de la vie eternelle est si grand & si precieux, qu'il tire en consequence avec soy toutes les benedictions de la vie presente, comme ce qui est plus grand tire en consequence ce qui est moindre. Celuy qui nous prepare vne felicité eternelle, ne peut nous refuser des
 assi-

assistances temporelles, selon qu'elles nous sont expedientes; celuy qui nous veut rassasier de ioye dedans son Paradis, ne nous abandonnera point ici-bas à la tristesse & à l'ennuy: celuy qui nous deliure de l'enfer & de la mort eternelle, ne nous refusera point la deliurance des maux de cette vie lesquels sont beaucoup moindres: celuy qui nous deliure de la puissance de Satan, ne nous abandonnera point aux efforts des hommes, de la chair & du monde: celuy qui nous veut reuestir de gloire dedans son Paradis, & nous abbreuer au fleuve de ses delices, ne nous refusera point en la terre dequoy estre vestus & nourris. Et comme ainsi soit que Dieu nous appelle à la vie eternelle par vn propos arresté, il aura le soin que rien de ce qui nous advient ici bas ne nous priue de ce but & de cette fin. Et pourtant il pourvoira que toutes choses ici-bas nous aident ensemble en bien: & ne permettra point que nous soyons tentés outre ce que nous pouons, mais donnera l'issuë avec la tentation, afin que nous la puissions soustenir. Car ceux que Dieu a auparauant connus, il

Rom. 8.1

I. Cor. 10.

Rom. 8.14.

les a predestinés à estre faits conformés à l'image de son Fils : ceux qu'il a predestinés ; il les a appelés ; ceux qu'il a appelés, il les a iustificés ; ceux qu'il a iustificés, il les a glorifiés.

La troisieme raison est , que la vie
eternelle est encommencée en nous
dés ici bas par la Foy en Iesus Christ,
Dieu au moyen de la Foy establiſſant
son royaume en nos cœurs en iustice ;
paix & ioye par le S. Esprit ; selon que
Iesus Christ dit que *cette est la vie eter-*
nelle de connoistre le seul vray Dieu & celuy
qu'il a enuoyé Iesus Christ : & nostre Apo-
stre a dit és versets qui precedent no-
stre texte , qui croit au Fils de Dieu a la
vie : & en suite, ie vous ay escrit ces cho-
ses à vous qui croyez au Fils de Dieu,
afin que vous sçachiez que vous auez) &
non simplement que vous aurez) la vie
eternelle. Or si dés à present la vie eter-
nelle est en nous , il s'ensuit que dés à
present nous sommes en toutes choses
plus que vainqueurs par celuy qui nous
a aimés, & que dés à present nous som-
mes assistés de toutes les benedictions
necessaires à l'estat d'une vie spirituelle.
Voyez donc , fideles , l'assurance
que

que vostre foy vous donne enuers Dieu pour toutes les assistances & les graces dont vous aurez besoin pendant les travaux & les combats de cette vie, selon que nostre Apostre nous en presente la consideration en deux poincts ; à sçavoir premierement és biens que nous obtiendrons pour nous mesmes ; quand il dit que quoy que nous demandions, Dieu exaucera nos requestes. Secondement, en ceux que nous obtiendrons pour nos prochains ; quand il dit, que si quelqu'un voit son frere pecher, il requerra à Dieu, & Dieu lui donnera la vie. Car quant à l'exception que l'Apostre y apporte de celui qui peche du peché à mort, pour lequel il ne veut pas que nous prions, nous la remettons à l'action qui suivra, moyennant l'aide de Dieu.

I. POINCT.

Au premier poinct nous auons à considerer quatre choses : Premierement la priere. Secondement l'asseurance que nous auons d'estre exaucés. En-troisieme lieu la condition que l'Apostre requiert en la priere, assavoir

qu'elle soit faite selon la volonté de Dieu. En quatrieme lieu l'vniuersalité du fruit de la priere, quand l'Apostre dit que quoi que nous demandions nous serons exaucés.

Quant à la premiere de ces choses, l'Apostre ne dit pas que c'est ici l'assurance que nous auons enuers Dieu, que il nous communique toute benediction, mais que *si nous demandons quelque chose, il nous exauce, & que nous obtenons les requestes que nous lui auons demandees*: presupposant que pendant que nous sommes ici bas nous n'auons aucun bien sans la priere, & que la priere est le moyen que Dieu a establi pour nous ottroyer ses benedictions: c'est comme le canal par lequel les benedictions doiuent descendre sur nous du Pere des lumieres; comme la main dont il nous les faut prendre; & comme la clef dont il nous faut ouvrir les thresors de sa liberalité. *Inuoque-moi*, dit le Seigneur, Ps. 50. *en ta necessité, & ie t'en deliureray*: & Iesus Christ nostre Seigneur, *Mat. 7.7.* *Demandez, & il vous sera donné; cherchez & vous trouuerez; heurtez à la porte, & il vous sera ouuert: car quiconque deman-*

demande il reçoit, & quiconque cherche il trouve, & quiconque heurte il lui sera ouvert. Et saint Jacques, Vous conuoitez, & Iaq. 4. 2. n'obtenez point, pource que vous ne demandez point. C'est pour cette raison que quand Dieu nous veut ottroyer quelque bien, il nous met au cœur de l'en prier; comme pour satisfaire à l'ordre qu'il a establi, que nostre priere précède ses bienfaits: ainsi le Prophete ayant à estre deliuré de Dieu exprime cette inspiration diuine à prier, disant Ps. 27. *Mon cœur me dit de par toi, cherchez ma face; ie chercheray ta face, ô Eternel.* Et de là vient que si par la grandeur des tentations nostre esprit est tellement troublé que nous ne puissions prier comme il appartient, l'Esprit de Dieu qui est dedans nous fait requête pour nous ^{Rem. 8.} par soupirs qui ne se peuvent exprimer: cet Esprit pourvoyant que nous ne soyons sans priere, de peur que nous ne soyons sans assistance. C'est pourquoy l'Esprit que Dieu espend sur nous est appelé par le Prophete Zacharie *Esprit de grace & de supplications*: de grace ^{Zach. 12.} & de supplications conjointement, pource que les graces ne sont données

qu'au moyen des supplications. Aussi la maison de Dieu sous l'ancien Testament, en laquelle Dieu habitoit comme autheur de tous biens pour son peuple, estoit appelee *Maison d'oraison*, Dieu ne voulant rien donner qu'aux prieres & oraisons que son peuple y presenteroit. Et comme on dit qu'és déserts d'Arabie il ne pleut point, pource que le Soleil n'esleue de là aucunes vapeurs de la terre, ces vapeurs estans ce qui retombe sur la terre en pluyes qui l'engraissent: ainsi nous pouuons dire que nulles benedictions ne descendent du ciel sur les cœurs dont aucunes prieres ne s'esleuent à Dieu; & que les prieres montans en haut sont ce qui retombe sur nous en rosee & pluye de grâces & benedictions: selon que l'Ange dit à Corneille le Centenier, *Corneille, tes prieres & tes aumosnes sont montees deuant Dieu*: comme pour dire que ses prieres estoyent aussi redescendues sur lui en la benediction qu'il lui annonçoit.

C'est pourquoi tous les Saints & grands seruiteurs de Dieu sous l'ancien Testament ont vaqué soigneusement à la priere. Moÿse estant avec le peuple
d'If-

d'Israel, entre l'armee des Egyptiens & la mer rouge, voyoit que rien ne le pouuoit deliurer de ce peril extreme que les prieres & les cris de son ame: & pourtant il les espendit deuant Dieu; dont Dieu lui dit, *Pourquoi cries-tu vers moi?* Exo. 14. v. 15. Et lors que le peuple eut à combattre à l'encontre des Amalekites, Moÿse monta en la montagne pour prier: & tandis qu'il esleuoit ses mains à Dieu, Israel auoit le dessus, & quand il cessoit de les esleuer, Amalek vain- Exo. 17. quoit; dont finalement il falut lui soutenir les mains, afin qu'il les eust continuellement esleues; & ainsi Israel eut la victoire entiere. Grand exemple que Dieu a voulu estre enregistré en sa parole, pour nous monstrier que nous n'auons d'assistance & de benediction de Dieu qu'autant que nous l'inuoquons: & que l'inuoquans il n'y a peril si grand que nous ne surmontions. Pourtant Ionas mesmes dans le ventre de la Balene espera deliurance au moyen de la priere, *L'abyssme, dit-il, m'auoit en- clos tout à l'entour; i'estoye descendu iusqu'aux racines des montagnes, & mon ame s'estoit pasmee en moi: i'ay en souuenance*

de l'Eternel, & ma requeste est paruenue à lui inſqu'au Palais de ſa Saincteté. Et ſi

Heb. 5.

quelques exemples de la priere nous en peuuent faire cognoiſtre la neceſſité, celui que nous auons en l'Euangile de Ieſus Chriſt noſtre Seigneur, lequel combien qu'il fuſt fils a offert pendant les iours de ſa chair prieres & ſupplications à celui qui le pouuoit deliurer, eſt au deſſus de tous ; voyez-le vacquant ſouuent à ce ſainct exercice, & ne prenant pas meſme vne bouchee de pain ſans leuer les yeux au ciel : voyez-le ſe retirant ſouuent à part pour prier : voyez-le, quand ſa paſſion fut prochaine, ſe iettant par trois fois en terre ſur ſa face priant le Pere celeſte. Il ſçauoit que l'aſſiſtance qu'il deuoit auoir du Pere deuoit eſtre donnee à ſes prieres ; ſelon que l'Apoſtre dit Heb. 5. *Qu'il fut exaucé de ce qu'il craignoit.* Or ſi le propre Fils de Dieu a deu, entant qu'homme & entant qu'ayant pris la forme de ſeruiteur, employer la priere pour obtenir du Pere ſes biens, qui ſera l'homme qui pourra eſperer quelque bien de Dieu ſans elle ? Si celui qui auoit toutes choſes en ſa puiffance, à qui la mer & les

venns

vents & la mort mesmes rendoyent obeissance, s'est assujetti à cet exercice, qui est-ce des hommes infirmes & indigens qui s'en pourra dispenser? Si celui qui estoit exempt de tout peché, & celui en qui le Pere auoit pris son bon plaisir, a deu vacquer à la priere, combien plus des povres pecheurs, & qui ne peuuent estre agreables à Dieu que en lui & par lui?

Que si vous demandez pour quelles raisons la sagesse de Dieu a obligé l'homme à prier? Certes Dieu n'a pas besoin d'apprendre par nos prieres quelles sont nos necessités: nous ne lui pouuons rien donner à cognoistre: toutes choses sont nues & descouertes *H. 16. 4.* deuant ses yeux; tout nostre estat est deuant lui. Il nous enceint, soit que nous marchions, soit que nous nous arrestions, & les tenebres lui sont comme la lumiere; il apperçoit de loin nostre *Pf. 139.* pensee, & deuant que la parole soit sur la langue il connoist desia le tout. Mais il demande la priere pour estre honoré de sa creature; celle-ci le reconnoissant par la priere Auteur de tous biens, & s'humilient en sa presen-

ce par le sentiment de sa disette & la confession de sa misere, & recourant à sa bonté & à sa grace. Les hommes mesmes veulent que ceux qui dependent d'eux, & auxquels ils veulent faire du bien, les honorent de la reconnoissance de cette dependance & de leur indigence, par les prieres qu'ils leur en font avec humilité. Et les peres, bien qu'ils sçauent ce dont leurs enfans ont besoin, requierent d'eux cet honneur & ce respect. C'est ce que la sagesse de Dieu a iugé conuenable du deuoir de la creature pour la gloire de son nom. Car que pouuoit-il receuoir d'elle que des actes d'humiliation & des reconnoissances de sa puissance & de sa bonté? Et puis qu'il auoit à donner, il estoit conuenable qu'elle demandast, & que elle fust dans l'humilité conuenable à sa disette. Et la priere tire en consequence tous les actes par lesquels Dieu est glorifié & serui de nous; dont en l'Escriture elle est par fois prise pour tout le seruice diuin. Car quand elle nous fait regarder Dieu comme auteur de tous biens, & comme gouernant l'vniuers par sa prouidence, elle oblige

oblige à l'adorer & à se soumettre à lui avec vne reuerence & obeissance absolue : elle oblige à se fier en lui, puis que elle nous le fait regarder comme vne souueraine bonté tres-encline à subvenir à nos necessités, selon que l'Apostre Rom. 10. expose que la priere emporte la fiance, disant, *Comment inuokeront-ils celui en qui ils n'ont point creu ?* Et le Prophete Psalm. 116. *J'ay creu, & pource ay-ie parlé ;* c'est à dire, pource aussi ay-ie prié. Elle tient l'homme en la crainte & reuerence de celui qu'il a à prier, & l'oblige à lui complaire & se conformer à sa volonté, afin de n'estre rebuté de lui : car comment fera-il nostre volonté, si nous n'auons soin de faire la sienne? & comment orra-il nos demandes, si nous fermons l'oreille à son commandement ? Finalement elle nous porte à aimer Dieu, puis qu'elle nous le fait regarder comme nostre perpetual bien-facteur: & partant il a esté dit à bon droit que *celui qui inuquera le nom du Seigneur sera sauué.* Ios 22

La seconde chose que nostre texte propose est l'assurance que ceux qui croyent en Iesus Christ ont d'estre

584 *Sermon trentesixieme,*
 exaucés : C'est, dit l'Apostre, l'assurance
 que nous auons enuers Dieu, que si nous de-
 mandons quelque chose selon sa volonté il
 nous esconte, & s'il nous esconte nous sçauons
 que nous obtenons les requestes que nous lui
 auons demandees. C'est la confiance que
 l'Apostre exprime Hebr. 4. *Allons avec*
assurance au throne de grace, afin que nous
 obtenions misericorde, & trouuions
 grace pour estre aidés en temps oppor-
 tun. Et Ephes. 3. *Nous auons hardiesse &*
accez en confiance par la foy que nous auons
en Iesus Christ. Et il monstre cette con-
 fiance quand il dit Rom. 8. que nous n'a-
 uons pas receu un esprit de seruitude, pour
 estre derechef en crainte, mais que nous auons
 receu un Esprit d'adoption par lequel nous
 crions, *Abba Pere.* Car le mot de *crier*
 monstre vne liberté & assurance, pour-
 ce que la crainte & desiance fait qu'on
 n'ose parler: & le mot d'*Abba Pere* mon-
 stre vne confiance filiale. Ainsi Iesus
 Christ requiert la foy & certitude d'e-
 stre exaucés, disant, Matth. 21. *Quoi que*
vous demandiez en priant, si vous croyez,
vous le receurez: & S. Marc chap. 11. Tout
ce que vous demanderez en priant, croyez
que vous le receurez, & il vous sera fait. Et
 S. Ia-

S. Iaques veut que si quelqu'un demande à Dieu la sagesse, *il la demande en foy ne doutant nullement.*

Or c'est vne bonté de Dieu admirable, qu'il requiere de nous cette assurance : car, entre les hommes, les Princes & grands Seigneurs ne trouueroyent pas bon que des petits leur fissent leurs demandes avec assurance de les obtenir : cette confiance ne leur agréeroit pas, pource qu'ils aiment mieux des devoirs d'humilité & de crainte, que des actes de confiance en leur bienveillance. Mais Dieu veut sur toutes choses en l'alliance de grace estre honoré pour sa bonté, sa dilection, & charité : & pourtant il ne veut pas que ceux qui l'inuoquent doutent du succès de leurs demandes. Et de fait, ô homme, si tu doutes d'estre exaucé de Dieu, il faut necessairement que tu craignes que Dieu ne soit pas ou assez bon, ou assez sage, ou assez puissant, pour te donner ce que tu requiers. Assez bon, pour surmonter ton indignité & tes pechés : assez sage, pour reconnoistre que ce que tu demandes est conuenable & expedient : assez puissant, pour leuer les

difficultés & les obstacles qui se presentent à la chose que tu demandes. Or si le premier, tu fais injure à la charité par laquelle Dieu a liuré son propre Fils à la mort pour toy, selon que l'Euangile & l'alliance de grace le reuelent. Car cette charité est si haute & si esleuée, qu'il n'y a rien qui la puisse egaler; & pourtant il n'y a aucun peché dont tu te repentes, duquel tu ne puisses attendre d'elle le pardon. Et quant à sa sagesse & à sa puissance, tu ne la peux reuoquer en doute qu'en luy deniant sa diuinité: puis qu'il n'est point Dieu, s'il n'est tout sage & tout puissant.

Et si vous voulez reconnoistre les fondemens & les raisons de cette assurance, il faut se souuenir que l'Apostre parle de ceux qui croient au nom de Iesus Christ, & qui ont le Fils: selon qu'il a dit ci-dessus, *Qui a le Fils a la vie.* *Je vous escri ces choses à vous qui croyez au nom du Fils de Dieu.* Car autrement nous ne pouuons auoir assurance d'estre exaucés: La raison est, que Dieu estant juste aussi bien que misericordieux, nous ne pouuons nous assurer des effets de sa misericorde que sur la satis-

satisfaction rendue à sa justice , c'est à dire sur le sang de son Fils Iesus Christ, & encor au moyen de nostre communion à ce Fils par foy & repentance. Car si nous auons reietté ce Fils , quel accez pouuons-nous auoir au Pere ? mais aussi si nous sommes vnis & incorporés à ce Fils, qu'est-ce qui nous peut estre refusé , son sang estant de valeur infinie pour nous obtenir toutes choses ? C'est pourquoy Iesus Christ dit, *Tout ce que vous demanderez au Pere en mon nom , vous sera fait.* Car demander en son nom est demander sur le merite de sa mort & sur son intercession. C'est le fondement que l'Apostre donne à l'assurance de laquelle il veut que nous allions au throne de grace, Hebr. 4. quand il dit , *Puis que nous auons un Souuerain & grand Sacrificateur Iesus Fils de Dieu qui est entré és Cieux , allons avec assurance, &c. & chap. 10. Veu donc qu'auons liberté d'entrer és lieux saincts par le sang de Iesus , par le chemin lequel il nous a dedié nouuel & viuant par le voile , c'est à dire par sa propre chair , & que nous auons un grand Sacrificateur commis sur la maison de Dieu , allons avec vray cœur en pleine cer-*

titude de foy. Sur ce fondement nous voyons matiere d'assurance en la qualité de Pere que Dieu a prise enuers nous. Car si les peres terriens & char-

Mat. 7. II.

nels, encor quilz soyent mauuais, sçauent donner à leurs enfans choses bonnes, combien plus le Pere celeste donnera-il des biens à ceux qui les luy demanderont ? Or remarquez les degrés de la bonté diuine dont nous prenons assurance, selon que nostre Apostre les propose dans nostre texte, *Nous auons*, dit il, *cette assurance enuers Dieu, que si nous luy demandons quelque chose selon sa volonté, il nous exauce*, [il y a en l'original, *il nous escoute*] & *si nous sçauons qu'il nous escoute, nous sçauons que nous obtenons les requestes que nous luy demandons.*

L'Apostre veut que nous nous assurons premierement que Dieu escoute nos demandes, c'est à dire qu'il a inclination à receuoir benignement nos souspirs & nos supplications : secondement, que les receuant ainsi benignement il considere selon son amour & sa sagesse tout ce qui nous est expedient pour nous l'otroyer. Ces degrés sont proposés par comparaison à la

à la conduite des hommes qui nous sont fauorables, & auxquels nous faisons quelque demande. Premièrement leur bienvueillance la leur fait escouter benignement, & secondement elle les porte, apres qu'ils ont considéré ce qui est en leur puissance & qui est expedient, à nous otroyer ce que nous auons demandé. Ainsi le Prophete dit *Ps. 34. Les yeux de l'Eternel sont sur les iustes, & ses oreilles attentives à leur cri: quand les iustes crient, l'Eternel les exauce, & les deliure de toutes leurs destresses*: car bien qu'en Dieu tous ces diuers momens n'ayent lieu (selon que le Seigneur dit *Esa. 65. Avant qu'ils crient ie les exauceray, & comme ils parleront encor ie les auray desja ouïs*) neantmoins nous sommes obligés par nostre infirmité à conceuoir en Dieu, auant que nous l'inuoquions, vne inclination à nous bien faire, & à escouter fauorablement ce que nous luy proposerons: secondement en suite de cette inclination l'acte par lequel il exauce nos prieres & nous donne les biens que nous desirons.

Et l'Apostre a d'autant plus de sujet de remarquer ces degrés, qu'il propose

vne condition en nos demandes laquelle le Seigneur considere, & selon laquelle il reçoit & exauce, assauoir que nous l'inuoquions selon sa volonté. *C'est l'assurance*, dit-il, *que nous auons enuers Dieu, que si nous demandons quelque chose selon sa volonté, il nous exauce.* Or par la volonté de Dieu il ne faut pas ici entendre la volonté de son decret, laquelle determine les euenemens; de laquelle il est dit Ephes. 1. que Dieu *accomplit toutes choses selon le conseil de sa volonté.* Car cette volonté là nous est occulte & cachée; & pourtant ne pouuans sçauoir si ce que nous demandons est selon cette volonté ou non, nous ne pourrions auoir assurance: car elle ne se manifeste proprement que par les euenemens: aussi elle ne nous est pas donnée pour regle de nos actions, mais la volonté selon laquelle nous deuous inuoyer Dieu est celle qu'il nous a reuelee en sa parole; c'est sa Loy & ses commandemens, qui doiuent estre la regle, comme de nos actions, aussi de nos desirs & de nos prieres.

Or en cette parole trois choses principalement doiuent regler nos demandes:

des : La premiere, le deuoir general que le Seigneur a prescrit à ses fideles, assauoir de mortifier leurs conuoitises, paillardise, souillure, appetit desordonné, mauuaise conuoitise & auarice; despouiller le vieil homme avec ses actes, ire, colere, & en vn mot toute mauuaisié ; de sorte que si nous venons à demander de satisfaire à nos conuoitises, lesquelles Dieu nous commande de crucifier, assauoir nostre ambition & vanité, nostre luxe & orgueil, nostre auarice, nos voluptés, ou nostre enuie, & nos haines, nous ne demandons pas selon la volonté de Dieu. Ainsi S. Iaques dit à aucuns de son temps, *Vous demandez. & n'obtez point, pource que vous demandez mal, assau. afin que vous le despendiez en vos voluptés.* Et Iesus Christ dit à ses Disciples, qui faisis du desir de vengeance contre les Samaritains, lui demanderent s'ils feroient tomber le feu du ciel sur eux, *Vous ne sçauuez de quel esprit vous estes menés.* Et il rebuta les fils de Zebedee qui lui demandoient d'estre assis l'vn à sa main droite, l'autre à sa main gauche en son Royaume, c'est à dire d'auoir les premieres dignités

de la monarchie terrienne & temporelle, qu'ils s'imaginoient qu'il auroit ;
Mat. 20. & leur fit entendre qu'ils deuoient plustost penser à estre baptisés du baptesme dont il seroit baptisé, c'est à dire à participer à ses souffrances, qu'à satisfaire à leur ambition & vanité.

La seconde chose de la volonté de Dieu, qui doit regler nos prieres ; est le deuoir particulier des fideles selon la vocation & condition d'un chacun : en quoi la
I. Cor. 7. v. 20. & 24. regle est que *chacun chemine selon que Dieu lui a departi, & se tienne en ce à quoi il est appelé* : d'où s'ensuit que nos demandes, pour estre selon la volonté de Dieu, doiuent estre conformes à nostre condition & vocation, & s'y ajuster & rapporter : autrement si nous sortons hors des bornes de la condition en laquelle Dieu nous a mis, & conuoitons des biens qui l'excedent, ou qui n'y conuiennent pas, ce n'est pas prier selon la volonté de Dieu. Or autres sont les choses qui conuiennent, pour exemple, aux Princes, autres celles qui conuiennent aux sujets ; autres celles qui concernent le noble, autres celles qui concernent le roturier ; autres celles
 qui

qui conuiennent à vn Ministre de l'E-
uangile , & autres celles qui conuien-
nent à vn simple fidele ; autres celles
qui conuiennent à l'homme dans l'estat
de mariage & dans vne famille , autres
celles qui lui conuiennent dans vn au-
tre estat. Il faut donc regler nos desirs
& nos demandes selon cela , si nous
voulons estre exaucés.

La troisieme chose pour regler nos
demandes est le precepte que Iesus
Christ donne en S. Matth. chap. 6. que
*nous cerchions premierement le royaume des
cieux & sa justice , & toutes choses nous se-
ront adjoustees par dessus* : c'est à dire que
comme ainsi soit que la volonté de
Dieu est nostre sanctification, nous rap-
portions à cela nos demandes, & ne re-
querions chose aucune , sinon entant
qu'elle sera vtile à nous auancer en la
regeneration , ou expediente pour la
gloire de Dieu & l'auancement de son
regne. Et ceci infere que nous souf-
mettions nos demandes à la sagesse de
Dieu pour iuger si elles nous seront sa-
lutaires. Car nous sommes comme des
petits enfans , ou comme des malades,
qui le plus souuent ne sçauent ce qui

PP

leur est bon. Or Dieu est nostre Pere & nostre Medecin, au iugement duquel nous devons soumettre nos demandes. Que si Iesus Christ mesmes, qui estoit exempt de tout peché, soumettoit, entant qu'homme, les demandes qu'il faisoit touchant le calice qu'il auoit à boire, à la volonté de son Pere, ne voulant en estre exempté, si la gloire du Pere ne le permettoit; combien plus y devons-nous soumettre les nostres, dans l'ignorance & dans les passions où nous nous trouuons? Pere, disoit-il, *à luy* est possible que cette coupe passe arriere de moi: toutesfois non point comme ie veulx, mais comme tu veulx. Voudrois-tu, ô fidele, auoir de la santé ou des biens & des richesses ou autres choses qui te fissent perir, ou qui prejudiciaissent à la gloire que Dieu veut tirer pour son nom de ta patience & de ta foy? Car ou Dieu iuge que les choses que nous lui demandons sont expedientes pour nostre salut & pour sa gloire, ou non: s'il les iuge expedientes, son amour & le soin qu'il a de nous amener à salut ne lui permet pas de nous les refuser; que si elles ne nous sont pas expedientes, nous

Marc 14:
36.

nous ne les deuons ni demander ni vouloir.

Et de ces limitations résulte l'vniuersalité du fruit de nos prietes, *quod que nous demandions, et nous esconté: item; nous obtenons les requestes lesquelles nous ne auons demandées.* Aucune priere & demande du fidele, mes freres, conçue selon les conditions que nous auons passées, n'est perdue, & n'est infructueuse. Car comme nulle bonne ceuvre du fidele ne lui est sans profit par deuers Dieu, mais Dieu la met en son registre, ainsi nulle oraison faite à Dieu selon les regles de sa parole n'est sans quelque vtilité: c'est vn acte de pieté que Dieu veut remunerer; c'est vne semence que tu as semée dans le sein de Dieu, de laquelle tu moissonneras le fruit en son temps. Si Dieu n'exauce pas selon nostre desir, il exauce selon nostre salut: & si nous l'auons inuocqué selon sa volonté, & il nous semble que nous soyons esconduits, nous ne sommes pas moins exaucés que l'enfant, qui au lieu d'une pierre qu'il demandoit à son pere, en reçoit vn œuf; & qui, au lieu d'un scorpion qu'il deman-

doit, reçoit vn poisson. Tu es, ô fidele, dans vn liêt d'infirmité & de langueur, ou de grieues douleurs, & tu cries à Dieu sans qu'il te donne guerison: mais au lieu de la guerison corporelle il te donne son Sainct Esprit en patience & obeissance à sa volonté, il augmente ta foy & ton esperance, il mortifie tes affections terriennes, & auance dedans toi la regeneration & la vie eternelle, peux-tu dire que tu n'es pas exaucé? Puis qu'au lieu de la santé du corps tu obtiens celle de l'ame, & au lieu de la vigueur de la chair tu obtiens la vigueur du nouuel homme créé selon Dieu en justice & vraye sancteté, & que (comme en parle l'Apostre) l'homme exterieur se decheant, l'homme interieur est renouuelé de iour en iour? On te fault ton bien & tu le veux reténir par tes prieres; mais Dieu par ta perte te veut humilier & t'inciter à t'enrichir de foy & repentance. Tu as vn procez que tu sollicites avec ardeur, & pour le gain duquel tu presentes à Dieu incessamment tes prieres, & tu le perds: c'est que Dieu te veut faire gagner celui de ton ame, auquel tu as le

2. Cor. 4.
16.

Dia-

Diable pour partie qui plaide contre toi afin de te faire perir eternellement: **Dieu** donc t'aime mieux que tu ne t'aimes toi mesme, & t'exauce beaucoup mieux que tu ne voulois. Car comme dit l'Apotre, *quand nous sommes iugés,* 1. Cor. II. c'est à dire affligés, (or en l'affliction nous demandons deliurance) *nous sommes enseignés par le Seigneur, afin que nous ne soyons condamnés avec le monde.* Dieu t'oste ta femme, ou à toi femme ton mari, ou à toi pere ou mere, vn cher enfant; ou à toi enfant, pere ou mere pour lesquels tu presentois des prieres ardentes. Mais Dieu, quant à eux, les loge en son Paradis, où ils sont arriere des maux & des tentations du monde, & beaucoup mieux qu'aupres de toi; & quant à toi, il veut attirer à soi l'amour que tu auois pour eux, & mettre à l'espreue ta patience & ton obeissance, & confondre Satan, qui t'accusoit que si Dieu t'ostoit cette personne en laquelle tu auois mis ton cœur & ton esperance, tu le renierois en face; ainsi Dieu prepare à ta foy la couronne de gloire par cette espreue. Je te demande donc, si tu as perdu le fruiet de

tes prieres ? S. Paul, estant buffeté de Satan & souffrant vne escharde en sa chair, prie par trois fois, c'est à dire plusieurs fois, & Dieu lui dit, *Ma grace te suffit, ma vertu se parfait en infirmité; & il le tient dans la souffrance, afin qu'il ne s'esleyast outre mesure à cause de l'excellence des reuelations qu'il auoit receuës; ie demande si saint Paul ne fut pas exaucé, & s'il n'acquiesça pas à cette dispensation, benissant la sagesse & la bonté de Dieu? Donques, quoi que nous demandions selon la volonté de Dieu, nos requestes sont exaucées.*

II. P O I N C T.

Et voila quant aux biens que nostre priere obtient pour nous mesmes; mais nostre Apostre en estend encor le fruit à nos prochains, en ces mots, *Si quelcun voit son frere pecher du peché qui n'est point à mort, il requerra à Dieu, & Dieu lui donnera la vie.* Voyez ici, mes freres, premierement combien vous estes agreables à Dieu quand vous auez creu en son fils Iesus Christ, que pour l'amour de vous il vueille bien-faire à ceux que vous aimez. Ainsi iadis pour l'amour d'un

d'un Noé il sauua du deluge toute sa famille: pour l'amour d'un Loth il voulut sauuer de l'embrasement de Sodome non seulement sa femme & ses filles, mais aussi offrit de sauuer ceux qui estoient promis pour maris à ses filles. Voire il declara à Abraham, que pour dix iustes, s'il en eust trouué ce nombre en tout le territoire de Sodome & de Gomorrhe, il eust pardonné à tout le pais. Et nous voyons que saint Paul nauigeant en grande compagnie avec peril de naufrage, l'Ange de Dieu luy dit non seulement qu'il paruiendroit à *Act. 27,* Rome, mais aussi que Dieu luy auoit donné tous ceux qui nauigeoyent avec lui.

Secondement, voyez combien la priere des fideles est precieuse à Dieu, & combien est grande sa vertu, de pouuoir attirer sa benediction du ciel non seulement sur nous mesmes, mais aussi sur tous ceux pour qui nous la presentons. Ainsi saint Iaques voulant que, si quelqu'un est malade, on prie pour luy, dit que *la priere de foy sauuera le malade, Ia. 5.* & que s'il a commis des pechés, ils lui seront pardonnés, & que la priere du juste faite



600 *Sermon trentesixieme,*
avec vehemence est de grande efficace. Ain-
si l'Apostre saint Paul se promettoit
qu'il seroit deliuré des dangers de mort,
moyennant, dit-il 2. Corint. 1. vostre aide
par la priere que ferez pour nous. Et quand
saint Pierre fut mis en prison par He-
rode, & gardé par quatre quatraines de
gens-d'armes pour estre conduit au
supplice, saint Luc dit Act. 12. mais l'E-
glise faisoit sans cesse prieres à Dieu pour lui:
en suite de quoi ayant rapporté que
Dieu enuoya son Ange qui tira saint
Pierre & fit cheoir les chaines de ses
mains, & ouurit les portes, il recite que
saint Pierre vint en la maison de Ma-
rie mere de Marc, où estoient plusieurs
assemblés faisans prieres ; pour nous
monstrer que la deliurance de Pierre
estoit l'effect de ces prieres. Et que di-
rons-nous de ce qu'au chap. 7. ayant re-
cité que saint Estienne fit priere à Dieu
pour ceux qui le lapidoient, & que les
tesmoins, qui les premiers deuoient
ieter les pierres, auoyent mis leurs ve-
stemens es mains d'un ieune homme
nommé Saul, il nous rapporte en suite
au ch. 9. la conuersion de ce Saul, com-
me estant l'effect de la priere de S. Es-
tienne.

En troisieme lieu remarquez la charité de laquelle les fideles doiuent estre sensiblement touchés des maux & de la misere de leurs freres , pour presenter prieres à Dieu pour eux ; ainsi Eph. 6. l'Apostre requerant qu'on vacque à la priere , adjouste que ce soit *avec requeste pour tous les Sainets*. Et luy mesme se donne en exemple de cette charité, quand il dit aux Philipp. qu'il faisoit toujours *priere pour eux en toutes ses oraisons*. Et certes si Iesus Christ veut que nous prions Dieu , mesme pour le salut de ceux qui nous courent sus & nous persecutent , combien plus pour les fideles & pour nos freres ? Au corps humain les membres ont vn soin mutuel les vns pour les autres , & si quelqu'un souffre , tous les autres souffrent avec luy. De mesme il nous faut participer aux souffrances des membres du corps mystique de Christ ; & particulierement quand il advient que quelcun de nos freres se destourne de la pieté & de la crainte de Dieu : car alors il nous faut auoir pour eux des esmotions comme pour vn de nos membres que la gangrene atttaqueroit & qui seroit en

Philip. 1.

Matt. 5.

44.

1. Cor. 12.

peril d'estre coupé & retranché de nostre corps. Comme ici nostre Apolstre veut que si quelqu'un voit son frere pecher, il requiere à Dieu, & promet que Dieu donnera la vie à celuy pour qui l'on prie.

Si nous demandons à Dieu pour nos freres le bon succez de leurs affaires & leur prosperité temporelle, nous faisons bien : mais ce qui nous doit toucher principalement est leur salut & la gloire de Dieu : comme c'est pour nos pechés & pour nos maladies spirituelles lesquelles nous nous entre-confessons, que Sainct Iaques veut que nous prions l'un pour l'autre, afin que nous en soyons gueris. Et à cela regardoit Ies. Christ, quand il promettoit que de tout ce dont deux ou trois s'accorderont sur la terre, il leur fera ottroyé de Dieu : car ce n'est pas vn accord pour satisfaire à des desirs de biens terriens, mais pour satisfaire aux desirs du salut & de la sanctification de l'ame. Il faut donc que si nous voyons quelqu'un qui, ayant fait profession de la verité de l'Evangile, se laisse gagner à l'erreur, ou à l'impieté, ou aux vices & à la corruption

1aq. 5.

*Mat. 18.
v. 19.*

ption du siecle, vne sainte frayeur nous faisoit & esmeue en nous de vehementes compassions, pour demander à Dieu son restablissement & sa conversion.

Et ici saint Iean promet que Dieu exaucera nos prieres, & rendra la vie à celui qui se mettoit en la voye de mort & de perdition. Le berger celeste qui a mis sa vie pour ses brebis, & qui s'ac- Matt. 18. compare à celui qui de cent brebis en ayant perdu vne, laisse les quatre vingts & dixneuf pour chercher celle qui est esgarde, à merueilleusement agreable que nous trouuons à ramener les brebis de leurs esgaremens. Et certes, cette charité animee du zele de la gloire de Dieu est vne image de celle qu'il a eue pour le salut des pecheurs, & pourtant elle a la promesse de sa benediction. Et cette benediction de restituer la vie à vne ame qui perissoit, combien nous doit-elle inciter à cette charité? selon que dit S. Iaques, *Freres si* Iaq. 5. 19. *quelqu'un d'entre vous se fourvoye de la verité, & que quelqu'un le radresse, il doit sauoir que celui qui aura radressé un pecheur, de ce qu'il s'estoit fourvoyé, sauuera vne*

604 *Sermon trentefixieme,*
ame de mort, & couvra une multitude de
pechés.

Or ici, mes freres, considerez deux choses. Premièrement, l'infirmité & fragilité des hommes és choses du royaume des cieux, & l'efficace des tentations de Satan; en ce qu'après qu'on a receu l'Euangile, & qu'on est eschappé des souillures du monde par la connoissance du Seigneur & Sauueur Iesus Christ, il y en a plusieurs qui en sont surmontés, & qui ayans commencé par l'esprit finissent par la chair: afin que cela oblige celui qui est debout à prendre garde qu'il ne tombe, & à nous adonner à nostre salut avec crainte & tremblement, c'est à dire, avec soin & auct prieres continuelles à Dieu, d'autant que c'est Dieu qui donne le vouloir & le parfaire selon son bon plaisir.

Philip. 2.

L'autre chose est que comme l'abandon au peché est vn estat *de mort*, aussi la repentance & conuersion est vn estat *de vie*, selon que dit ici nostre Apostre du Chrestien qui s'abandonne au vice, que Dieu lui *donnera la vie*. Aussi le pere de l'enfant prodigue disoit
à son

à son autre fils , *Ton frere estoit mort , & Luc 14. 22*
il est retourné à vie : & Dieu appelle la
conuersion la vie, quand il dit , Ezech.
18. *Je suis viuant , que ie ne veux point la*
mort du pecheur , mais qu'il se conuertisse &
qu'il viue : afin premierement, mes Fre-
res, que nous sçachions que nous auons
autant de vie spirituelle que nous vac-
quons à la sanctification & cheminons
en la crainte de Dieu. En second lieu,
que nous remarquions la misericorde
de Dieu enuers ceux qui , apres la con-
noissance de la verité, se sont laissé em-
porter aux conuoitises mondaines & à
la corruption du siècle ; à sçauoir, qu'il
y a esperance de vie pour eux , & que
Dieu a encor les bras de ses compas-
sions ouuerts pour les receuoir à merci,
s'ils retournent à leur deuoir & vien-
nent à repentance. Quant à l'except-
ion qui s'y rencontre de ceux qui pe-
chent à mort , c'est à dire qui s'aban-
donnent à peché d'une maniere extra-
ordinaire ; à sçauoir par vne malice,
haine , & obstination diabolique con-
tre les lumieres de l'Euangile , lesquels
Dieu abandonne en leurs pechés pour
ne venir jamais à repentance , il en sera

parlé en la prochaine action, moyennant la faueur de Dieu.

CONCLUSION.

Reste maintenant, mes freres, que nous facions nostre profit de ce que nous auons oui. Et premierement, que nous remarquions qui sont ceux qui ont cet advantage de sçauoir que tout ce qu'ils demanderont à Dieu leur sera ottroyé, à sçauoir que ce sont ceux qui croient au nom de Iesus Christ, comme l'Apostre l'a posé au verset precedent en termes expres. Or ceux qui croient en Iesus Christ sont ceux qui sur les promesses de grace faites en l'Euangile ont embrassé Iesus Christ comme leur souuerain bien, luy ayans donné leurs cœurs, & s'estans retirés de la vanité & corruption du monde, pour viure en ce present siecle sobriement, justement & religieusement; qui ont receu Iesus Christ pour *Sapience, Iustice, Sanctification & Redemption*: Iustice & redemption par la foy en son sang, & sanctification par la soumission de leurs cœurs à la conduite de son Saint Esprit & de ses Commandemens; afin

Rom 3.

1. Cor. 1.

afin que nous ne nous imaginions point que hors vn tel estat nos prieres soyent agreables à Dieu, & que ce que nous demanderons nous soit fait. Car Dieu (est-il dit en S. Iean ch. 9.) n'exauce point les iustes, mais si quelqu'un est seruisseur à Dieu & fait la volonté d'icelui, il l'exauce. C'est pourquoy le peuple d'Israel se plaignant que leurs prieres à Dieu n'estoyent point exaucees, le Prophete Esaie leur dit, *Ce sont vos iniquités qui ont fait separation entre vous & vostre Dieu, & vos pechés qui ont fait qu'il a caché sa face arriere de vous afin qu'il n'oye par.* Item, *Quand vous estendrez vos mains, ie cache- ray mes yeux arriere de vous; mesmes quand vous multiplieres vos requestes ie ne les aduanceray point, vos mains sont pleines de sang: lavez-vous, nettoyez-vous, cessez de mal faire, apprenez à bien faire: afin que nous ne nous flattons point, estimans que faire profession de l'Evangile, & se trouver avec son peuple pour invoquer son nom, suffise pour cela: ainsi que les enfans d'Israel alleguoyent qu'ils n'auoyent point manqué de se trouver en ses parvis, & d'offrir à Dieu les sacrifices & parfums qu'il auoit comman-*

Esa. 59. 2.

Esa. 1. 15.
& 16.

dés en sa Loy, & pretendoyent par là que leurs prieres deuoient estre exaucees ; ô combien sommes nous injustes en ce point enuers Dieu, & defaillans à nous mesmes ! Car que ne ferions nous point vn chacun pour acquerir à tel point la faueur du Roy, que tout ce que nous demanderions & pour nous & pour autruy, nous fust ottroyé ! nous nous rendrions tres-soigneux de luy complaire, & tres-exacts à ne violer aucun de ses ordres : & pour obtenir la faueur de Dieu au point que toutes nos requestes soyent exaucees, nous negligons d'obeir à ses commandemens, & laschons la bride à nos passions charnelles par lesquelles il est offensé.

Or, mes freres, quelle consolation ne nous sera-ce point, en cheminant en la crainte de Dieu, que nous ayons vn moyen assureé contre tous maux, assauoir la priere: que Dieu nous ait donné cette clef de son cabinet celeste, pour, selon nostre besoin, y prendre tout ce qui nous est expedient. L'homme naissant tres-infirmes & destitué des choses necessaires à la vie, la nature (sçauoir la sagesse & la bonté de Dieu) lui a formé
les

les mains , lesquelles lui fussent l'outil de tous outils , & le moyen d'acquiescer tout ce dont il auroit besoin. Et la grace , le trouuant destitué de tous biens & exposé à tous maux , lui a donné la priere, laquelle lui fust l'organe vniuersel par lequel il pourueust à ses necessités. Qu'y a-il donc, mes freres, qui nous puisse defaillir , si nous ne defaillons à la priere ? Et pourtant ici representons nous les commandemens de l'Espriture, *Priez sans cesse : Qu'en toutes choses vos requestes soyent notifiées à Dieu par priere & supplication, avec actions de grace :* & nous ramenteuons ce que le Seigneur Iesus nous a enseigné de l'vtilité & necessité de la perseuerance en la priere : comme qu'une pauvre vefue obtint justice Luc 18. mesme d'un juge inique par l'assiduité de ses supplications ; afin que nous sachions qu'il n'y aura rien que nostre perseuerance en prieres n'obtienne de Dieu, qui est la justice & la bonté mesme , & qui (au lieu que les hommes font importunés de la continuation & de l'instance des demandes qu'on leur fait) y prend plaisir , & la pose comme une condition à ce qu'il nous exauce.

Gen. 32. Voyez vn Iacob luitant contre Dieu & le vainquant par ce moyen ; selon
Os. II. que l'explique Osée, disant, *Il pleura & demanda grace, il fut le maistre & fut le plus fort.* Voyons la Cananeenne, laquelle,
Mat. 15. rebutee au commencement, vainquit Iesus Christ & obtint avec eloge ce que elle demandoit. Aussi l'Apostre S. Paul
Rom. 15. 30 parle de *batailler enuers Dieu par prieres,*
Mat. II. & Iesus Christ, de forcer le royaume des cieux & de le raur par violence,
12. assauoir par la violence des supplications.

D'abondant remarquons contre nos Adversaires ces patoles de nostre texte, que nous demandions à Dieu, *selon sa volonté.* Car, si pour les choses que nous auons à demander à Dieu, nous deuons prendre pour regle la volonté qu'il nous a reuelee en sa parole, le demande, si, pour celui que nous deuons inuoyer, il ne faut pas prendre pour regle cette mesme volonté? & si ceux qui inuoyent les Anges & les Saints recueillis au ciel, ne sont pas coupables de violer les preceptes de nostre Apostre? Car en quel lieu de la parole de Dieu nous est-il commandé de les inuoyer?

Sur l. I. Iean, ch. 3. v. 14. 15. 16. **EST**

inuoquer ? Ains a-il pas dit, *Inuoque-moi Ps. 50.*
en ta necessité. Et Iesus Christ ne nous
a-il pas determiné de prier *notre Pere*
qui es es cieux, & dit qu'un seul est nostre Man. 13. 9
Pere, qui est Dieu ? Et quant à celui que
nous inuoquons en qualité d'interces-
seur, Iesus Christ nous a-il pas dit, *Ve-* *Mat. II,*
nez à moi vous tous qui estes chargés de tra- *28.*
uailles. Ce que vous demanderez au Pere en *Iean 14. 13.*
mon Nom, vous sera fait : Je suis la voye, la *Iean 14. 6.*
verité & la vie, nul ne vient au Pere sinon
par moi. Et nostre Apostre, *Si quelqu'un* *1. Iean 2.*
a peché, nous auons un Advocat enuers le
Pere, Iesus Christ le juste, qui est la propitia-
tion pour nos pechés ? Et partant, si nostre
Apostre dit que nous auons cette asseu-
rance enuers Dieu, que si nous deman-
dons quelque chose selon sa volonté il
nous exauce, il s'ensuit que ceux qui
inuoquent les creatures ne peuuent a-
uoir aucune assurance enuers Dieu
d'estre exaucés : au contraire ils doi-
uent estre asseurés d'estre rebutés com-
me violants l'ordre & la volonté de
Dieu.

Je di le mesme des prieres pour les
trespassés. Car où est le lieu des sain-
tes Escritures où Dieu nous ait mon-

stré que sa volonté soit que nous prions pour eux , & pour les tirer des peines du feu d'un purgatoire ? au contraire Iesus Christ nous donnant le formulaire de nos prieres en voulant que nous prions les vns pour les autres, & difions en commun [nostre Pere] & non pas en particulier [mon Pere] restreint la communion de ceux pour qui nous auons à prier, à ceux qui sont ici bas, assauoir à ceux qui ont besoin de pain quotidien, besoin que Dieu leur pardonne comme ils pardonnent à ceux qui les offensent , & que Dieu ne les induise point en tentation. Arriere donc toute sorte non seulement de prieres, mais d'actes & fonctions de religion qui sont selon les inuentions des hommes & non selon la volonté de Dieu : suiuant cette maxime du Seigneur, *En vain m'honorent-ils enseignans pour doctrines des commandemens d'hommes.*

Mat. 15.

Mais , mes freres , appliquons aussi nostre texte à la correction de nos mœurs : car si Dieu nous escoute & nous exauce quoi que nous demandions, fera-il dit quand il parle & nous enjoint ce qui est de sa volonté , nous n'es-

n'escoutions point ? qu'il fasse ce que nous lui demandons, & que nous n'ayons pas soin de faire ce qu'il nous demande ? Toi donques, ô homme, qui veux que Dieu t'ottroye tes desirs & fasse ce que tu veux, fay cette reflexion dedans toi ; Comment est-ce que ie puis demander à Dieu qu'il fasse ma volonté, si ie ne me mets en soin de faire la sienne ? Comment ose-ie le requerir de m'ottroyer mes demandes, si ie rebute les siennes ? Comment puis-ie demander que son oreille soit ententive à mes cris, si i'ay la mienne bouchée à ses commandemens & à ses exhortations ? Et cette pensée nous donnant de la confusion, la priere se trouuera nous estre vn argument & motif de repentance & de sanctification.

Et particulièrement elle nous doit estre vn argument & enseignement de charité enuers nos prochains. Car si Dieu nous escoute & nous exauce quoi que nous lui demandions, fermerons-nous nos oreilles aux demandes & à la voix de nos freres & de nos prochains en leurs maux & afflictions ? Comment est-ce que nous pretendons que ce

Pere celeste nous ottroye nos requestes , pendant que nous sommes insensibles à celles de ses enfans en leurs miseres & necessités ? Apprenons donc, apprenons , mes freres , à estre misericordieux, benins, & charitables, comme Dieu l'est enuers nous : que sa bonté soit la regle & le motif de la nostre, & que les pauvres & affligés trouuent nos oreilles & nos entrailles ouuertes à leurs necessités.

Et quant à ce que nostre Apostre nous a dit , que si nous voyons nostre frere pecher, & nous requerons à Dieu, il lui donnera la vie ; quelle consolation ne deuous-nous point prendre dans nos propres cheutes & pechés à assauoir que demandans à Dieu son Esprit & sa grace, il nous rendra la vie, & ne nous abandonnera point : car si à nostre priere il veut rendre la vie à nos prochains , combien plus à nous mesmes ? Esiouïssons-nous donc, mes freres, en cette bonté de nostre Pere celeste ; & si nous sommes dans quelque mauuais estat quant à l'ame , gardons nous d'y demeurer, puis que nostre priere & supplication nous en peut tirer

ter : partant recourons promptement à la misericorde de nostre Pere celeste qui nous vivifiera.

Et si nous auons cette assurance que il nous donnera la vie quant à l'ame, combien plus qu'il nous la donnera quant au corps, selon qu'il sera expedient ? afin que nous difions contre tous maux, que nous sommes assez forts & assez en seureté, d'estre armés & munis de la priere ; & que nous ayons cette consolation, qu'apres auoir employé ici bas la priere, nous n'employerons plus dedans le ciel que des actions de graces & des louanges à celui qui nous aura exaucés & delivrés de tous maux, & mis en la jouissance de tous biens dedans son Paradis. A lui soit gloire es siecles des siecles. Amen.

Prononcé le 22. Mars 1648.